

Assistant(e) dentaire

Assister le chirurgien-dentiste ou le stomatologue dans les tâches techniques et administratives nécessaires aux différents types de soins dentaires.

SOINS

ASSISTANCE AUX SOINS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM Niveau 4 (Bac)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH 05R40

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et installation du patient, aménagement de l'environnement (confort et sécurité)
- Assistance technique pour la réalisation des soins, spécifique au domaine d'activité
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Prise de rendez-vous/gestion des agendas
- Reproduction et diffusion de documents, de dossiers

SAVOIR-FAIRE

- Classer des données, des informations, des documents de diverses natures
- Élaborer, adapter et optimiser le planning de travail, de rendez-vous, de visites
- Organiser et classer des données, des informations, des documents de diverses natures
- Utiliser et appliquer les protocoles de nettoyage et de décontamination pour la désinfection des matériels
- Utiliser les outils bureautique/Technologie d'Information et de Communication (TIC)

CONNAISSANCES REQUISES

- Accueil téléphonique (35050)
- Bureautique (35066)
- Classement et archivistique (46385)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Normes et techniques d'hygiène et de sécurité (24039)
- Odontologie (43051)

• Stérilisation (43422)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

• Assistant médical/Assistante médicale (Code ROME J1303)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

• Code de la santé publique Chapitre III bis : Assistants dentaires (Articles L4393-8 à L4393-18)

FORMATION

Assistant dentaire

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des cabinets dentaires -Association pour le paritarisme dans les cabinets dentaires libéraux (APCDL)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 8 juin 2018 relatif à la formation conduisant au titre d'assistant dentaire
- Arrêté du 19 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 8 juin 2018 relatif à la formation conduisant au titre d'assistant dentaire

RÉPERTOIRE

• RNCP38144

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

• Formation initiale ou continue

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 3
Etre âgé de 18 ans révolus

MODALITÉS D'ADMISSION
Sur dossier et entretien (+ attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires)

PROGRAMME

DURÉE

18 mois (1 878 h)

BLOCS DE COMPÉTENCES ET MODULES DE FORMATION (343 H)

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

- Bloc 1 Assurer une prise en charge adaptée de la personne au sein des structures de soin dans le champ de la chirurgie dentaire = M1 (35 h)
- Bloc 2 Assister le praticien tout au long de la prise en soin des personnes = M2 (84 h) + M3 (42 h, dont AFGSU2 et Radioprotection)
- Bloc 3 Gérer les stocks de produits, de consommables, le matériel, les locaux et le risque infectieux au sein des structures de soins dans le champ de la chirurgie dentaire = M4 (63 h) + M5 (21 h)
- Bloc 4 Gérer son activité, les données et informations liées aux personnes soignées et à la structure dans le cadre d'un travail en équipe pluri-professionnelle = M6 (77 h) + M7 (21 h)

STAGES (1 535 H)

La formation pratique peut être réalisée dans les cabinets dentaires ou stomatologiques libéraux ou dans les centres de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires, les pôles de santé, les établissements de santé ou centres de soins assurant un service d'odontologie ou de stomatologie ou de chirurgie maxillo-faciale.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

- M5 et M7 pour les titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- M3 pour les titulaires du diplôme de manipulateur en électroradiologie médicale
- M4, M5 et M6 (et M7 si exercice depuis plus de un an à temps plein et validation du bloc de compétences BC-04) + validation automatique du bloc de compétences BC-03 pour les titulaires de la certification de qualification professionnelle d'aide dentaire

 M5 pour les titulaires de la certification de qualification professionnelle d'auxiliaire vétérinaire qualifié

AFGSU2

Les **préparateurs en pharmacie hospitalière,** les **manipulateurs en électroradiologie médicale** et les **aides dentaires** sont dispensés du suivi de l'enseignement en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence de niveau 2, si celle-ci a été validée depuis moins de 4 ans.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé les quatre blocs de compétences et suivi la formation clinique et le stage.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

STATUT ET ACCÈS

Corps des aides-soignants Corps des agents des services hospitaliers qualifiés Corps des assistants médico-administratifs (Personnel de catégorie B ou C)

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

• Etre titulaire du titre Assistant dentaire (Niveau 4)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

• Chirurgien-dentiste ou stomatologue

Structures

- Etablissement de santé
- Cabinet médical

Conditions

- Activité sous la responsabilité et le contrôle effectif du praticien
- Respect du secret professionnel
- Respect des règles d'hygiène (Vaccination contre l'hépatite B, port d'une blouse, d'un masque et de gants)
- Station debout

LIENS PROFESSIONNELS

• APCDL (CPPNI - CPNEFP)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

• Secrétaire médical(e)

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00 <u>http://metiers.anfh.fr/05R40</u>